MAISON DU TAPIS
6, Grande Place, 2 et 4, Rue de la Gare
TOUTES INSTALLATIONS
Salons 5 pièces, depuis 185 francs
65436

TOURCOING

Les annonces pour le JOURNAL DE ROUBAIX *sont reçues à Tourcoing : au bureau du journal, 78, rue Nationale; à la librairie Watteeuw, 39, rue Saint-Jacques.*

NOCES D'OR. — Les habitants du quartier des rues Philippe de Girard, Jacquart, d'Austerlitz et place Leverrier se préparent à célébrer le lundi de la Pentecôte les noces d'or de M. et Mme Maréchal-Montagne demeurant rue Philippe de Girard.

Voici le programme élaboré par les habitants du quartier :

1. Messe à onze heures. Places réservées aux habitants du quartier en l'église Saint-Christophe.

2. A l'issue de la messe, souhaits aux jubilaires à l'entrée de la rue Jacquart par les habitants du quartier. Cortège d'enfants. Ce cortège prendra corps à l'entrée de la rue Jacquart et accompagnera les jubilaires jusque chez eux. Il sera distribué des drapeaux aux enfants au moment de la formation du cortège.

3. Félicitations et aubade à la maison des jubilaires.

4. De une heure et demie à trois heures les jubilaires recevront les habitants du quartier désireux de présenter individuellement leurs compliments.

5. A sept heures, concert sur le kiosque de la place Leverrier.

6. Soirée. Sérénades, réjouissances populaires. Illuminations publiques et particulières.

NECROLOGIE. — Nous avons le regret d'apprendre la mort de M. Armand Dubost décédé à l'âge de 21 ans. M. Armand Dubost a été pendant plusieurs années employé au « Journal de Roubaix » comme téléphoniste. C'est son état de santé qui l'avait forcé à renoncer à un emploi qui n'était pas sans fatigue.

Nous présentons à sa jeune veuve l'expression de notre sympathie.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Jules [illegible]mont et fils, rue de Bradfort, une doubleuse, [illegible] Vaneste, âgée de 16 ans, demeurant rue de Cassel, 44, a fait une chute en portant un seau et s'est contusionnée au bras gauche. M. le docteur Bernard lui a ordonné un repos de dix jours.

LES CONTRAVENTIONS. — Dans la journée de mardi et la journée de mercredi, la police a relevé les contraventions suivantes : Ivresse, 1 ; jeu de hasard sur la voie publique, 4 ; pour avoir tenu des lapins à moins de dix mètres d'une habitation, 1 ; défaut d'éclairage à un vélo, 1.

Première communion. — Grand choix de livres, chapelets, médailles, images, cadeaux, maroquinerie, à l'*Imprimerie du Broutteux*, 39, rue St-Jacques, Tourcoing. 65236

MOUVAUX

POUR L'ŒUVRE DE L'HOSPICE. — Une personne charitable a fait don pour l'œuvre de l'hospice d'une somme de 3 francs.

MARCQ-EN-BARŒUL

A PROPOS DE SONNERIES DE CLOCHES. — Nous avons reproduit dans notre précédent numéro l'arrêté préfectoral réglementant l'usage des cloches.

On nous fait remarquer que dans la lettre d'envoi accompagnant cet arrêté, il est spécifié que les usages locaux doivent être maintenus ; or, à Marcq, il était d'usage que les cloches fussent mises en branle pour l'installation du Conseil municipal. Voici au surplus le texte de cette lettre d'envoi :

« MM. les Sous-Préfets et Maires du Département. — Lille, le 2 juillet 1884.

» Messieurs, J'ai l'honneur de vous transmettre ci-après :

» 1° Mon arrêté portant règlement de la sonnerie des cloches pour les usages civils ;

» 2° Le règlement de M. l'archevêque de Cambrai pour les sonneries religieuses.

» Les règlements maintiennent tous les usages locaux existants ; l'application nouvelle de la loi du 5 avril 1884 ne me parait donc devoir donner lieu dans le département à aucune difficulté.

» Agréez, etc. » Le Préfet du Nord,
» Jules CAMBON. »

BOUSBECQUE

UN BOUCHER VICTIME D'UN ACCIDENT. — Un accident, qui eut pu causer mort d'homme, s'est produit, mardi matin, vers huit heures, au hameau du Pont-Rouge, à Frelinghien. La victime de cet accident est un habitant de Bousbecque, M. Henri Ghesquière, boucher, sur la Place.

M. Ghesquière se rendait en voiture, à Armentières, quand arriva, venant de cette dernière ville, le tramway d'Halluin. Le cheval, jeune et vigoureux, effrayé par le sifflement de la sirène, se cabra, fit un écart et recula de façon à placer le véhicule à travers la voie.

Le mécanicien vit heureusement le danger que courait le boucher ; il parvint à renverser la vapeur et à arrêter sa machine, mais pas assez vite cependant pour éviter que l'avant de la locomotive aille atteindre l'une des roues de la voiture.

Par suite du choc, l'essieu se brisa, le véhicule versa, entraînant, avec lui, M. Ghesquière, dont la tête vint butter contre le marche-pied d'un wagon; relevé aussitôt, il reçut un premier pansement et fut reconduit chez lui, à Bousbecque, où, quelques heures plus tard, le médecin de la Compagnie vint lui administrer ses soins.

Les blessures reçues par M. Ghesquière sont peu graves et quelques jours de repos suffiront à le rétablir. Quant au cheval, qui avait pris la fuite, entraînant derrière lui la voiture, il fut arrêté quelques centaines de mètres plus loin.

LINSELLES

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL. — Le Conseil municipal s'est réuni hier en session ordinaire de mai, sous la présidence de M. D'Halluin, maire.

Tous les conseillers étaient présents, sauf M. Paul Delahoutre.

En ouvrant la séance, M. le Maire souhaite la bienvenue aux nouveaux conseillers et se félicite du choix intelligent des électeurs linsellois.

Les intérêts de la commune sont en bonnes mains, dit-il, car toutes les classes de la société ont leur représentant dans l'assemblée communale. M. le Maire passe ensuite en revue les actes des administrations qui se sont succédées et termine en faisant connaître la situation financière de la commune.

Sur la proposition de plusieurs membres, le Conseil à l'unanimité, vote des félicitations à M. Charles D'Halluin qui, depuis trente-quatre ans, a géré les finances de la commune avec une intelligence digne d'éloges.

Nominations des commissions : Le Conseil procède ensuite à la nomination des commissions municipales :

Hospice : Sont nommés membres de la commission administrative de l'Hospice : MM. l'abbé Leroux et Etienne Destombes.

Bureau de Bienfaisance : MM. Jean Six et Delannoy-Delcourt.

Commission scolaire : MM. Fidèle Catteau, Jean Six, Ghesquière-Mille, Etienne Destombes, Etienne Dumortier, Paul Duquennoy et Emile Demarcq.

Travaux de la voirie : MM. Etienne Dumortier, Paul Duquennoy Etienne Destombes et Amand Ghesquière.

Secours aux réservistes : Fidèle Catteau, Bény Armel, Dumortier-Liénart, Dumortier-Destombes et Pierre Destombes.

Aqueduc : MM. Mahieu, Louis Catrye et Delannoy-Delcourt.

Finances : MM. Fidèle Catteau, Hopsomer, Paul Delahoutre, Delobel et Pierre Lefèvre.

Fêtes : MM. Jean Hennion, Jean Six, Charles Henri et Hopsomer.

Budget des chemins vicinaux : Le Conseil approuve, sans aucune observation, le budget des chemins vicinaux dont les dépenses, égales aux recettes, se montent à 24.382 francs.

Soutien de famille : Un avis favorable est ensuite accordé pour le renvoi, dans ses foyers, d'un jeune soldat, à titre de soutien de famille.

La séance, ouverte à deux heures, prend fin à trois heures.

RONCQ

LA DUCASSE. — La première ducasse de Roncq a lieu dimanche prochain. Cette fête est fréquentée par de nombreux étrangers qui, profitant des jours fériés de la Pentecôte et aussi de la belle saison, choisissent Roncq comme but de leur promenade.

Puisse le beau temps favoriser cette fête toute populaire qui, à en juger par le nombre des loges foraines envahissant déjà la place, promet d'être attrayante.

LA FETE DE JEANNE D'ARC. — C'est également dimanche prochain que la commune de Roncq célèbre la fête en l'honneur de Jeanne d'Arc. La cérémonie religieuse aura lieu à dix heures du matin ; le Conseil municipal est convoqué à l'effet de s'y rendre.

Prendront part aussi à la cérémonie : la Musique municipale, la compagnie de sapeurs-pompiers ainsi que les autres sociétés de la commune.

Les habitants sont invités à pavoiser et illuminer leurs habitations.

CONTRAVENTIONS. — Il vient d'être dressé contravention à un fripier, François V..., rue de Bousbecque, pour négligence apportée dans la tenue du registre d'achat et de vente de marchandises.

— Une autre contravention a été relevée à la charge de deux jeunes gens, Charles V... et Jules R..., pour infraction à un arrêté municipal sur le tir des armes à feu.

HALLUIN

LES CONTRAVENTIONS DU JOUR. — Ce sont les ivrognes qui, comme toujours, ouvrent la série des contraventions ; ils sont au nombre de quatre : Gustave V... et Charles-Louis V..., tisserands; François A... et Pierre V..., journaliers. — Un jeune garçon, Boniface S.... qui se trouvait dans la pâture de M. Lepers-Odoux, où il frappait une vache à coups de bâtons, a été, lui aussi, l'objet d'une contravention pour dommages causés à la propriété d'autrui.

UN JEUNE GARCON VICTIME DE SON IMPRUDENCE. — Dans l'après-midi de mercredi, un accident, qui aurait pu acquérir une certaine gravité, s'est produit rue de Lille, vers trois heures, au moment du passage du tramway à vapeur d'Halluin à Armentières.

Plusieurs jeunes enfants couraient derrière les voitures quand, tout-à-coup, l'un d'eux, Paul X..., qui tenait la chaîne d'attache, glissa et tomba : le jeune imprudent fut ainsi traîné sur une distance d'une quinzaine de mètres et roula ensuite sur la chaussée.

Le conducteur ayant l'attention attirée par les cris des passants, arrêta le train et on se porta au secours du blessé. Celui-ci était en proie à une abondante hémorragie et fut transporté dans une maison voisine, où des soins lui furent prodigués.

Les blessures ne sont heureusement pas très graves : le jeune enfant porte quelques plaies à la tête et plusieurs égratignures aux jambes.

PHOTOGRAPHIE. 81, rue Desurmont, 8
Portraits communion 5 fr. 50 la douzaine.

Première Communion. Demandez le Catalogue des dernières créations. Boucau-Vereecke, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

LILLE

FIANCAILLES. — M. Emile Manuet, négociant en lins, avec Mlle Marie-Thérèse Caulier.

A SAINT-JACQUES - ROUBAIX
Deuil immédiat
Location de Châles depuis **1 fr.**

POMPES FUNEBRES CORNILLE PENNEL
3, rue de Lannoy et 10, rue Bernard, Roubaix. Fabrique de cercueils de luxe et ordinaires, tentures pour chapelles, corbillards de toutes classes, fourgons pour transports de corps en France et à l'Etranger. Renseignements gratuits pour le metière. Couronnes en tous genres. Téléphone. 53033

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DEVRIENDT-DELRUE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Isidore Devriendt**, serrurier-entrepreneur, veuf de Dame **Lucie Delrue**, décédé à Roubaix, le 29 mai 1900, dans sa 72e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 1er juin, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 31 courant, à 6 heures 1/4. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Fabricants, 3.

Les amis et connaissances de la famille DURIEZ-CARRETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur **Augustin-Joseph Duriez**, ancien cabaretier, décédé à Roubaix, le 29 mai 1900, à l'âge de 63 ans, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le vendredi 1er juin, à 9 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. Les Vigiles seront chantées le jeudi 31 courant, à 4 heures. L'assemblée à la maison mortuaire, rue de Lannoy, 461, au Pont-Rouge, 8 heures 3/4.

LES GRÈVES

A LILLE

Dans les filatures de coton. — Réunion des grévistes

Les ouvriers en grève des filatures au coton ont tenu une nouvelle réunion, mardi à 8 heures à la « Maison du Peuple ». La continuation de la grève a été votée à l'unanimité. Enfin, M. Inghels a annoncé que 1,700 kilogs de haricots seraient distribués aux grévistes par les soins du bureau de bienfaisance.

La journée de mercredi

La distribution des 1,700 kilogr. de haricots a été faite aux grévistes, mercredi, à dix heures du matin. Chacun en a eu un kilogr. environ. Comme le mardi matin, des mesures spéciales de police avaient été prises pour la rentrée des ateliers mercredi matin.

Tous les commissaires de police étaient sur pied, ainsi qu'un grand nombre d'agents. Des gendarmes avaient été envoyés à Lomme, Canteleu et Hellemmes. On ne signale aucun incident ni aucun changement dans les filatures au coton.

Réunion des grévistes

Les grévistes devaient avoir une réunion mercredi, à dix heures, à la Maison du Peuple ; elle a été remise à trois heures de l'après-midi.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du mercredi 30 mai 1900
Présidence de M. Martin, vice-président

C'est à l'audience correctionnelle de mercredi que venait le procès en diffamation intenté par M. Chatteleyn à M. Lesaint.

L'affaire n'a pas été plaidée. M. Lesaint qui n'était assisté d'aucun avocat, a sollicité la remise au 27 juin, disant qu'il comptait d'ici là obtenir le concours de M. Rajat, en ce moment en voyage. Il a prétendu aussi qu'un délai lui était indispensable pour préparer sa défense.

Mᵉ Dubron, bâtonnier de l'ordre des avocats près la Cour d'appel de Douai, qui a bien voulu prêter le concours de son grand talent et de la haute autorité que lui confère la situation qu'il occupe dans le barreau a constaté que M. Lesaint recourait à des moyens purement dilatoires et fuyait la discussion en continuant sa campagne diffamatoire et même en l'aggravant. Il a insisté pour que le Tribunal ordonnât la continuation des débats afin de mettre fin au plus tôt au scandale provoqué par M. Lesaint.

M. Lesaint a renouvelé sa demande de remise promettant de s'assurer d'ici au 27 juin le concours d'un défenseur, soit à Lille soit, ailleurs, s'il n'en trouvait pas dans le ressort.

Après cet échange d'explications, le Tribunal a ordonné la remise de l'affaire au 27 juin.

***

AUTOUR DE L'AFFAIRE MULTIER
M. HERTEL CONTRE LE « REVEIL DU NORD »

M. Hertel, beau-fils de M. Multier, le juge du Tribunal de Lille, qui fut arrêté au mois de février dernier, sous l'inculpation de faux et usage de faux, poursuit le « Réveil du Nord » et M. Siauve-Evausy, pour un article du rédacteur en chef de la feuille collectiviste, paru dans le numéro du 26 février dernier ; cet article, en première page, avait pour titre : « Un monstre » ; on y prend vivement à parti le fils pour avoir, dit-on, fait arrêter sa mère. M. Hertel poursuit pour diffamation et injures et réclame 100.000 francs à titre de dommages-intérêts.

Mᵉ Quernet, du barreau de Paris, soutient sa demande ; il expose toute l'histoire de M. et de Mme Multier, les circonstances du procès en reddition de compte qui se termina devant le Tribunal civil de la Seine, comme devant la cour de Paris, par la condamnation civile de M. et de Mme Multier, sur le rapport de l'expert Pinta ; enfin l'arrestation. Mᵉ Quernet affirme que ce n'est point sur la plainte de leur fils, que M. et Mme Multier furent conduits à la Conciergerie et à Saint-Lazare ; une transaction était intervenue qui mettait fin à toutes les discussions et permettait de déchirer les factures belliqueuses. Mais la veille, M. Multier avait déposé une plainte en faux contre Mᵉ Bourgoin, huissier, et c'est celui-ci qui y a répondu en dénonçant directement les faits au garde des sceaux. M. Hertel n'a pas été consulté.

M. Siauve-Evausy présente lui-même sa défense ; il montre Mme Multier malheureuse, aimant son fils et délaissée par lui. Il a écrit cet article parce qu'il était outré des réponses faites par M. Hertel à un rédacteur du « XIXᵉ Siècle », qui avait attaqué sa mère d'une façon odieuse. Après lui, Mᵉ Delesalle, avocat du gérant, M. Pioteix, reprend la même thèse; il déclare que pour lui l'innocence de M. Multier est certaine. Une condamnation du « Réveil » doit intervenir, ajoute-t-il, puisqu'il y a des mots injurieux dans l'article, mais elle sera certainement très atténuée, en raison des motifs qui ont dicté l'attitude de M. Siauve-Evausy.

Un incident se produit. M. Hertel, appelé à la barre par M. le Président, proteste qu'il n'a jamais été interviewé par un journaliste et que les réponses que lui prêta le reporter du « XIXᵉ Siècle » sont inventées de toutes pièces.

M. le substitut Lehuérou-Kérisel ayant manifesté l'intention de donner des conclusions dans cette affaire et pour cela de prendre auparavant connaissance des dossiers des avocats, qui contiennent toute l'histoire de cette malheureuse affaire, le Tribunal a prorogé la cause à quinzaine.

***

UNE AFFICHE ELECTORALE. — MM. Marissal frères, entrepreneurs à Roubaix, qui avaient signé une affiche où M. Dorchies, entrepreneur également, était attaqué à l'occasion d'une adjudication de travaux sont condamnés à 16 francs d'amande et à 20 francs de dommages-intérêts. L'affaire avait été plaidée 8 jours auparavant et mis en délibéré.

GRAVE AFFAIRE DE MŒURS. — Florent Ivo Dewolf, 29 ans, domestique, occupé, depuis quelques jours seulement, à la ferme Déreux, à Leers, a comparu sous l'inculpation d'outrages publics à la pudeur et de violences pour répondre des graves attentats dont nous avons parlé.

A trois reprises différentes, cet individu, sur la grande route, avait attaqué des femmes et essayé de leur faire subir les derniers outrages, Mlle Marie Lebrun, nappeuse, rue de Tournai à Roubaix fut attaquée par lui, près de la ferme du Colombier, à ses cris, des voisins accoururent qui arrêtèrent l'individu. On apprit que quelques instants avant, il avait commis les mêmes faits à l'égard de Mme Gossart, femme Leblanc, et de Mme Aurélie Renard, femme Blin, de Lys-les-Lannoy.

Florent Dewolf, qui a déjà subi quelques condamnations en Belgique, son pays d'origine, s'entend infliger 18 mois de prison et 50 francs d'amende.

VOL AU CIMETIERE. — Depuis quelques jours, l'agent Dewambrechies, gardien au cimetière de Roubaix remarquait les visites très fréquentes d'une jeune fille au cimetière ; le 25 mai, il la prit en flagrant délit de vol sur une tombe ; elle avait pris un bouquet et un cadre de photographie ; c'était, disait-elle, pour embellir sa chambre.

Un autre fait lui est reproché : chez un sieur Rivière, cabaretier, rue des Longues-Haies où elle demeurait, elle a pris une bague et un porte-monnaie, contenant 6 francs.

Cette fille se nomme Irma Rapsaert, elle est âgée de 19 ans. Le Tribunal l'a condamnée à un mois de prison, avec sursis.

LE BONNETEAU. — Les agents de sûreté, Lecafette et Toulemonde, de Tourcoing, surprenaient dimanche dernier, dans la matinée, dans la rue des Trois-Pierres, quatre bonneteurs en train de se livrer à leurs escroqueries habituelles. Leur présence fut signalée de loin ; ils étaient encore à 250 mètres du parapluie traditionnel qu'un coup de sifflet prévenait les individus de détaler. On put en rattraper un, c'était Alphonse Bruynel, âgé de 21 ans, demeurant au Mont-à-Leux. Cet homme a déclaré que son seul métier était le jeu de bonneteau : qu'il travaillait le dimanche seulement et que les gains réalisés ce jour-là lui permettaient de vivre tranquillement de ses rentes le reste de la semaine.

En attendant, il ira passer 3 mois à l'hôtel des haricots avant de reprendre son métier favori.

VOL AU COMPTOIR. — Joseph Leys, déchargeur de bateaux, demeurant à Roubaix, rue des Anges, cour Dhondt, se trouvant jeudi soir, vers 6 heures, au cabaret Debraurvère, rue de France, profita de ce que le cabaretier était monté au premier, pour mettre la main dans le comptoir. Coût : 2 mois de prison.

DEUX JEUNES FILLES qui étaient entrées rue du Coq-Français, chez M. Vilain, et y avaient pris des vêtements et une bague qu'elles avaient aussitôt engagés au Mont-de-Piété, ont été condamnées cet après-midi, l'une Marceline Vansteynbrughe, 18 ans, doubleuse, rue Decrème, à 1 mois de prison ; l'autre, Victorine Verheyne, 17 ans, tisserande, rue Saint-Piat, à quinze jours de la même peine ; toutes deux obtiennent le bénéfice de la loi Bérenger.

AFFAIRES DIVERSES. — Henri Debœuf, 28 ans, rattacheur à Herseaux, est expulsé de France, il y est rentré pour faire la fraude, on l'a arrêté à Roubaix, rue du Coq-Français, avec 8 kilog. de café belge ; 3 mois de prison pour infraction à un arrêté d'expulsion, 2 mois et 500 francs pour fraude, sans confusion des deux peines.

— Elodie Durieux, 28 ans, soigneuse à Roubaix, rue Drouot, fraude de 2 kilog de café à Wattrelos, pavé des Ballons, 2 mois de prison et 500 francs d'amende. — Henri Verdonck, 20 ans, trieur, fraude 12 jours et 500 francs. — Théodore Rheels, 22 ans, tisserand, rue de la Barbe d'Or à Roubaix, fraude à Wattrelos, de 6 kilog. d'allumettes, 6 jours avec sursis et 500 francs. — Pierre Deleu, 14 ans, bâcleur à Wattrelos, poursuivi pour fraude, est remis à ses parents, mais condamné néanmoins à 500 francs d'amende.

L'audience d'hier mercredi était plus chargée que d'ordinaire, comme toutes les veilles de vacances. Il n'y aura, en effet, plus d'audiences correctionnelles jusqu'au vendredi 8 juin prochain, les audiences civiles auront encore lieu cette semaine, mais elles ne recommenceront que le lundi 11.

TRIBUNAL CIVIL DE LILLE

Audience des criées du Mercredi 30 mai 1900
Présidence de M. Martin, vice-président

VILLE DE TOURCOING. — A vendre par suite de surenchère du sixième après liquidation judiciaire et baisse de mise à prix : Une grande propriété, comprenant maison d'habitation, avec porte cochère, écurie et remise, sise rue de Dunkerque, 216, occupée par M. Bohin-Waelkens. Mise à prix, 21.000 francs ; M. Demazières est déclaré adjudicataire pour 26.000 francs.

Gratuit le Catalogue Illustré de la fabrique de chaussures, 5, rue Pierre-Motte, Roubaix.

Concerts & Spectacles

TOURCOING. — Les concerts d'été. — La fanfare « Les Intimes » et l'« Orphéon Tourquennois » exécuteront, sur la Grande-Place, le jeudi 31 mai 1900, à huit heures et demie du soir, les morceaux suivants :

La fanfare Les Intimes : 1. « Jeanne d'Arc », XXX.; 2. « Cortège de Ballet », Louis Montagne.

L'Orphéon Tourquennois : 3. « Les Chasseurs », chœur, Rochas; 4. « Les Titans », chœur, C. St-Saens.

La fanfare Les Intimes : 5. « Aubade Printanière », M. Krein; 6. « Ludus pro patria », Rosoor.

CROIX. — Le premier concert d'été. — Le concert que doivent donner l'Harmonie municipale et l'Union chorale sur le kiosque de la Grand'Place, a été annoncé à tort pour le jeudi 31 mai. C'est le jeudi 7 juin qu'il aura lieu à huit heures et demie du soir. En voici le programme :

Harmonie. — 1. Allegro militaire, Turine ; 2. Une pensée à Rome, ouverture, F. Leroux ; 3. Polka pour 2 flûtes: solistes, B. Hennebelle et Louis Farvaque, H. Gadenne. 1. et 2. La Chorale. — Harmonie : 1. Christine de Suède, schottisch, M. Bléger ; 2. Un jour d'été en Norwège, fantaisie, Wilmers ; 3. Péché Mignon, polka, Gentil.

NORD

UN NOTAIRE EN FUITE A CARTIGNIES. — On annonce que M. Anatole B..., ancien notaire à Cartignies, se sachant sous l'inculpation d'abus de confiance, a pris la fuite.

Le déficit qu'il laisse s'élèverait, dit-on, à un million cinq cent mille francs.

Lorsque, sur mandat d'arrêt délivré par le parquet d'Avesnes, la gendarmerie vint pour l'arrêter, il était déjà loin. On le croit réfugié en Espagne.

DOUAI. — Le 15ᵉ d'artillerie à Fontainebleau. — Hier matin, la première colonne du 15ᵉ régiment d'artillerie a quitté Douai pour se diriger vers Fontainebleau.

UN CRIME A AUBENCHEUL-AU-BAC. — On annonce que le cadavre d'une jeune fille aurait été trouvé mardi matin entre Villers-Outréau et Aubencheul-au-Bac. Il y aurait eu crime. L'émotion serait très vive dans la région.

ARMENTIERES. — Un comptable infidèle. — Le comptable de la maison de toiles Bouillet, Dumont et Fontaine, Nestor F..., âgé de 35 ans, a quitté Armentières en compagnie d'une jeune fille, après avoir détourné, au préjudice de ses patrons, une somme de 10.000 francs.

DUNKERQUE. — Un naufrage. — Pendant la tempête, le canot lamaneur « Saint-Joseph » a fait naufrage. Le matelot Lelostec s'est noyé.

— Chambre de commerce de Dunkerque. — Le « Journal Officiel » publie un décret autorisant la Chambre de commerce de Dunkerque à emprunter, à un taux d'intérêt n'excédant pas 4,10 pour cent, une somme de 62.000 francs, en vue de faire face aux dépenses de fermeture et d'aménagement intérieur du hangar-abri établi sur le môle numéro 1 des bassins de Freycinet au port de cette ville. L'amortissement de cet emprunt s'effectuera dans une période de 38 ans.

DECES. — A Dunkerque, M. Gaston de Baecque, ancien notaire. — A Bernieulles M. Léon de Saint-Just d'Autingues.

Chaussures Boucau-Vereecke. Formes Américaines !!!

PAS-DE-CALAIS

PAS-DE-CALAIS. — Un incendie criminel à Fresnes-lez-Montauban. — M. Charles Dehay, dit le « Boucher », tueur de porcs à Fresnes-lez-Montauban, faisait partie de l'ancienne liste du conseil municipal. Il se porta sur la liste libérale, et on le menaça, s'il maintenait sa candidature, d'incendier ses immeubles. M. Dehay fut élu. La menace qui lui fut faite a été suivie d'exécution.

Dans la nuit de dimanche à lundi, le feu a détruit entièrement sa maison et ses étables. Il n'y a pas d'assurance.

Exposition Paris 1900, classe 86, y est distribué gratuitement le nouveau Catalogue Illustré de la fabrique de chaussures Boucau-Vereecke.

BELGIQUE

LES ELECTIONS. — LES VOIX DES PARTIS. — Un relevé rapide des voix obtenues par les divers partis nous montre que dans l'ensemble du pays les catholiques ont obtenu 984.000 voix, les libéraux 452.000, les socialistes et radicaux 461.000, ce qui donne un total de 984.000 voix contre 913.000.

ANVERS

GRAVES DESORDRES A LA GARDE CIVIQUE. — Une véritable rébellion a éclaté mardi soir vers dix heures et demie parmi les hommes de la première légion de la garde civique qui avaient une séance d'instruction au Vélodrome du Sud.

Les gardes étaient fort mécontents parce qu'on les avait retenus une demi-heure de plus que de coutume. Aussi lorsque le major, qui commandait l'instruction les licencia, il y eut un véritable concert de cris dirigés contre lui.

Le major donna alors l'ordre aux hommes de se remettre en place, et comme ils refusaient, il se posta devant la sortie du Vélodrome, le sabre au clair ; trois officiers l'imitèrent, mais les gardes se jetèrent sur eux, les désarmèrent et sortirent du Vélodrome en criant et en chantant. Ces incidents provoquent une vive effervescence en ville.

UCCLE

TERRIBLE ACCIDENT DE TRAM. — NEUF BLESSES. — Voici des détails complets au sujet du terrible accident qui s'est produit mardi après-midi sur le territoire d'Uccle-lez-Bruxelles et que nous avons relaté dans notre numéro d'hier. Un tombereau de la Glacière de Saint-Gilles longeait la rue de Forest, à Uccle, lorsque le cheval prit le mors aux dents et descendit cette rue, dont la pente est assez prononcée, à une allure vertigineuse ; il alla se jeter sur une voiture ouverte du tram électrique qui descendait la chaussée d'Alsemberg.

Le choc fut d'une violence inouïe. Les montants de la voiture furent brisés net ; les brancards du tombereau en pénétrant dans la voiture ont atteint des voyageurs assis sur les trois dernières banquettes ; plusieurs personnes furent en même temps précipitées sur le sol. Les banquettes furent complètement démantibulées et mises en pièces.

Voici les noms des victimes :

M. Delfosse et sa femme, demeurant rue Beriot, tous deux blessés aux jambes et atteints au visage par des éclats de verre ; M. Van de Roost, demeurant rue de Flandre, blessé aux jambes ; M. Emile Vandroogenhaert, demeurant rue Vanderkindere, atteint de lésions internes et d'une fracture du crâne ; M. Joseph de Wever, demeurant rue Vanderkindere, atteint également de lésions internes et blessé aux jambes : Mlle Marie Delhove, demeurant rue de Flandre, fracture de la jambe droite ; M. Clément De Coster, demeurant rue de Plaisance, blessé aux jambes et au genou gauche ; M. Ernest Degrez, demeurant à Saint-Gilles, blessé aux jambes.

NIVELLE

GRAVE ACCIDENT DE CARRIERE. — 5 VICTIMES. — Un grave accident a mis en émoi mardi la population de Greez-Boiceau, près de Nivelles. Un ouvrier porteur d'un sac de poudre se trouvait près d'une mine chargée, quand le sac de poudre qu'il portait a fait explosion, enveloppant de flammes le porteur du sac et un autre ouvrier, et communiquant le feu à la mine, chargée, qui a sauté, blessant légèrement trois ouvriers.

Les deux premiers ont été grièvement brûlés à la face ; les trois autres n'ont été atteints que légèrement par des éclats de pierres.

FEUILLETON DU 1er JUIN. N° 47

LA FÉE DU GUILDO

par Pierre SALES

XVII

A NORMAND BRETON ET DEMI.

Le 14 du mois d'octobre, la ville du Hâvre s'endormit avec la persuasion que la maison Champagney sauterait le lendemain. Et personne ne partageait mieux cette opinion que le vicomte Arnold de Preuilly ; et il l'acceptait avec une entière philosophie, car la mise en faillite de M. Champagney le dégageait tout simplement, tout tranquillement, du guêpier où il s'était si naïvement laissé prendre.

— Ah ! le vieux Normand ! grognait-il sans cesse, le vieux malin, qui me dédaignait quand je n'avais pas le sou, et qui, aujourd'hui qu'il est ruiné et que j'ai un million, m'attire chez lui, me jette sa fille dans les bras !... Nous sommes trop moderne pour nous laisser rouler ainsi.

La philosophie du vicomte manquait d'impartialité ; il oubliait totalement que lui-même n'avait été attiré au Hâvre que par la perspective des millions de Mlle Berthe. Et il était très mécontent de ce que son ami Claude ne lui eût pas appris la sinistre vérité. Ayez donc des amis !

Mais, tout finaud qu'il était, Arnold n'avait trouvé aucun moyen de se dégager ouvertement. Malgré sa colère contre M. Champagney, il était timide devant lui, et encore plus devant Mlle Berthe.

Et le 14, quoiqu'il eût entendu « des choses abominables » sur le compte du spéculateur, il n'avait pas su résister à une invitation à dîner, il avait encore passé sa soirée à Ingouville. Et, dans le déploiement de luxe, dont Berthe l'entourait avec une presque inconsciente duplicité, il avait voulu douter : tous ces bruits du Hâvre étaient faux ; M. Champagney pouvait avoir une passe difficile, mais il se relèverait ; il avait certainement encore des réserves... Se serait-il endormi si béatement après son cigare, s'il avait eu des inquiétudes sur son échéance du lendemain ?..

Mais il n'eut qu'à redescendre au Hâvre, à aller dans le café où, trois jours auparavant, il avait été bavardé, non seulement ceux de M. Champagney, pour retomber dans son inquiétude et son indécision.

A presque toutes les tables, il n'était question que de l'échéance du lendemain. Les employés avaient bavardé, non seulement ceux de M. Champagney, mais ceux des banques. On connaissait non seulement le chiffre du paiement qu'il aurait à faire, mais on savait pertinemment qu'il n'avait de fonds disponibles ni chez lui ni dans aucun établissement de crédit.

Quelques-uns émettaient l'idée que, sans doute, M. Claude arriverait demain ; mais on riait aux éclats. Claude ? Allons donc ! Un malin qui avait déjà mis la frontière entre lui et son pays. On s'étonnait qu'il n'eût pas fait filer son yacht.

Toutes ces conversations, qu'Arnold entendait par bribes entremêlées, lui faisaient l'effet de coups de massue ; et il se disait :

— Je l'aurai échappé belle ! Si l'héritage nous était arrivé un ou deux mois plus tôt, je me serais irrémédiablement compromis, je serais peut-être marié. Déjà, je me suis presque engagé. Mais, devant la faillite, bonsoir ! Mlle Berthe sera la première à me rendre une parole que, du reste, je ne lui ai pas absolument donnée.

Il alla se coucher et s'endormit dans la pensée que demain l'arracherait définitivement au formidable danger qu'il avait couru.

Le jour suivant, il était debout vers huit heures et se promenait au milieu du quartier des affaires, se rapprochant peu à peu du quai Casimir-Delavigne où étaient situés les bureaux de la maison Champagney.

Mêlé aux employés, aux patrons qui se rendaient à la besogne, il entendit encore une foule de paroles malveillantes sur ses amis, à tel point qu'il considérait déjà leur faillite comme une chose accomplie ; et il préparait de jolies phrases sur son amitié, « sur le désir qu'il aurait de leur prouver son affection ; et, certes, rien n'était changé dans ses sentiments, mais il devait obéir à son père, mais son père n'admettrait jamais une mésalliance compliquée d'une sorte de... de... de déshonneur, immérité sans doute, et dont M. Champagney se laverait un jour, mais qui, pour l'instant, briserait ses plus chères espérances, etc... »

— Si Claude est revenu, il me comprendra.

Or, comme il disait cela, il aperçut son ami Claude à l'autre bout du quai Casimir-Delavigne, marchant droit et ferme, avec un grand portefeuille sous le bras.

— Il arrive seul, murmura Arnold. Son père n'aura pas osé descendre d'Ingouville...

Bientôt Claude était entré dans ses bureaux. Arnold attendit près d'une demi-heure, avant de s'y présenter. Il voulait être certain que le vieux patron ne viendrait pas.

Il demanda à un employé :

— M. Champagney est-il dans son bureau ?

— M. Claude seul est là.

— Mais son père ?

— Oh ! fit l'employé avec un sourire en dessous, le père, aujourd'hui... Il est malade...

Arnold songea : « Ça y est ! » Et, tout brave, il alla frapper à la porte du cabinet.

La voix tranquille et forte de Claude répondit ; « Entrez. » Et Arnold, ayant pénétré dans le cabinet, put constater que son ami, calme, un peu sec, donnait des ordres à deux employés, en leur remettant des lettres.

Les employés, ainsi qu'Arnold, pensaient qu'il lui fallait un fameux sang-froid et l'admiraient mélancoliquement, persuadés qu'il jouait une suprême comédie.

Mais ayant aperçu Arnold, Claude se leva joyeusement et vint à lui à bras ouverts.

Arnold, gêné, vexé par cette effusion, se laissa pourtant embrasser ; mais son visage se renfrogna catégoriquement lorsque Claude dit :

— Je sais *tout* ce qui s'est passé en mon absence ; on vient de *tout* me raconter, et je ne puis te dire combien je suis heureux...

Il congédia ses employés d'un geste. Le caissier, en ce moment, apparaissait à la porte de communication.

— Tout à l'heure, lui dit Claude d'un ton dégagé.

— Mais si on présentait ?...

— Tout à l'heure, vous dis-je !

Et, s'adressant en riant à Arnold :

— Ces animaux-là me laisseront bien le temps de complimenter mon beau-frère !

— Je... crains de te déranger...

— Pas du tout, mon ami. Ma correspondance est ouverte, mes ordres sont donnés. Ah ! le petit sournois, qui profite de mon absence pour conquérir ma sœur, qui arrive ici sans s'annoncer !... Et, si je le désapprouvais, moi, ce mariage ! fit-il avec enjouement.

— Mon Dieu... mon cher ami, il n'y a encore rien de... de... définitif... murmura Arnold qui perdait contenance, et si... si tu désapprouves... je... ne voudrais...

Claude éclata de rire :

L'amour t'a-t-il donc rendu si timide ! Mais mon bon, je plaisantais. Je suis ravi : Marier ma sœur avec un de mes meilleurs amis, avec qui je suis certain de toujours m'entendre ! C'est vrai que vous avez été un peu rondement... Vous avez eu raison, va ! Vous vous étiez vus toute une saison à Paris, vous vous connaissiez... A quoi bon hésiter devant une déclaration, quand on s'adore ?

— Pardon, mon ami !

Arnold avait jeté ces mots froidement, résolument, et il posait sa main sur le bras de Claude comme pour calmer son enthousiasme. Il était indispensable de ne pas laisser aller les choses plus loin.

— Que veut-tu dire ? fit Claude soudainement bouleversé.

— ... Que... que Mlle Champagney et ton père se sont certainement exagéré des... des marques de... de politesse, de... de sympathie... ils m'ont accueilli parce que j'étais ton ami ; et, parce que j'étais ton ami, je n'ai pas pu refuser leurs gracieusetés. Peut-être, mon Dieu ! ai-je eu tort d'accepter d'être ainsi traité, comme... comme si je faisais partie de la maison... Mais, tu n'ignores pas les idées de mon père à moi... Et... malgré le... trouble que j'ai ressenti devant Mlle Berthe, je ne crois pas.. pas... possible ... de...de...

— Tu bafouilles, mon ami, répondit Claude sèchement.

— Eh ! non, je t'explique loyalement.

— Pardon ! Qui t'a forcé à te rendre au Havre ? qui t'a forcé à te rendre à Ingouville en l'absence de mon père ? Qui t'a forcé à déclarer ton amour à ma sœur ?

— Ah ! si tu t'emportes, toi avec qui je ne demande qu'à m'expliquer comme de bons, de vieux camarades que nous sommes !

— Je ne m'emporte nullement, dit Claude en affectant une grande froideur ; je constate simplement des faits. Reçu chez moi comme mon ami très intime, tu en as profité pour porter le trouble dans un cœur qui n'était déjà que trop disposé à t'écouter ; sans te déclarer complètement, tu as parlé à mon père comme un homme qui avait le désir le plus ardent de devenir son gendre ; vous sembliez tous deux, n'attendre que mon retour pour rendre la chose officielle. Tu as presque compromis ma sœur... Et tout d'un coup tu te retires ? Pourquoi, s'il te plait ?... Les idées de ton père à toi ? Mauvais prétexte... Je croirais plutôt à l'influence des bruits absurdes qui ont couru le Havre, et cela me donnerait une triste idée de la qualité de ton amour. En tout cas, M. Arnold de Preuilly, ce que tu fais là est une insulte pour nous. Aie la bonté de me dire à quelles armes tu es prêt à m'en rendre raison !

— Eh ! morbleu ! répliqua Arnold essayant de rire, je ne te reconnais plus, mon bon Claude ! Est-ce là s'expliquer entre amis ?... Voyons, voyons, tout de suite des cris, des menaces de duel ? Nous serions bien avancés, n'est-ce pas, quand nous nous serions enferrés, quand nous aurions fait le coup des deux veuves, comme on dit à la salle ? Car nous sommes à peu près de même force... Où diable as-tu déniché une insulte ? Et comme tu as le caractère mal fait depuis que tu es entré dans les affaires !...

(A suivre) PIERRE SALES.